

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>Une demande de modification de l'ordre du jour est présentée par M. le député Jean-Michel Dolivo, afin d'introduire dans l'ordre du jour une intervention personnelle, conformément à l'art. 84 al. 3 LGC. Cette demande de modification de l'ordre du jour est soutenue par vingt autres députés au moins, si bien que Mme la Présidente décide qu'elle donnera la parole à M. le député entre les points 16 et 17 de l'ordre du jour.</p> <p>Mme la Présidente salue à la tribune du public une cinquantaine d'étudiants préparant leur examen d'admission directe en Faculté des sciences sociales et politiques de l'UNIL.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations: Alessandra Silauri, Fabienne Freymond Cantone et consorts; Postulats: Frédéric Haenni et consorts, Jacques Perrin et consorts, Olivier Epars et consorts, François Brélaz et consorts; Résolution: Fabienne Freymond Cantone et consorts; Pétition: contre l'implantation d'une antenne sur le Mont-Tendre.</p>			
TRAITE	3.	(10_HQU_OCT) Heure des questions du mois d'octobre 2010, à 14 heures			
RENV-CE	4.	(10_INT_432) Interpellation Marc Olivier Buffat au nom du groupe radical - Départ de la collection Planque: quelles conséquences pour le projet de Musée cantonal des Beaux-Arts dans la halle des locomotives CFF à Lausanne? (Ne souhaite pas développer)	DFJC		
RENV-CE	5.	(10_INT_435) Interpellation Jean-Yves Pidoux - RC 601: " il faut trouver la voie! " (Ne souhaite pas développer)	DINF		
RENV-CE	6.	(10_INT_437) Interpellation Eric Walther et consort - Péréquation fédérale: Vaud est-il le cancre, le trop bon élève ou la poire à presser parce que bon élève de la péréquation fédérale? (Ne souhaite pas développer)	DFIRE		

Séance du Grand Conseil

Mardi 12 octobre 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	7.	(10_INT_431) Interpellation Jean Christophe Schwaab et consorts - Quelles mesures pour réinsérer rapidement les victimes des coupes dans l'assurance-chômage? (Souhaite développer)	DEC, DSAS		
RENV-CE	8.	(10_INT_433) Interpellation Gloria Capt - Opération Mac Donald ou Burger King? (Souhaite développer)	DSE		
RENV-CE	9.	(10_INT_434) Interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts - Régularisation des requérant-e-s d'asile débouté-e-s: quels sont les critères mis en oeuvre par le Conseil d'Etat? (Souhaite développer)	DINT		
RENV-CE	10.	(10_INT_436) Interpellation Béatrice Métraux et consort - Le Château de la Sarraz, perdra-t-il lui aussi ses collections? (Souhaite développer)	DINF, DFJC		
OA	11.	(278) Exposé des motifs et projet de décret sur la fusion des commuens de Bellerive, Chabrey, Constantine, Montmagny, Mur, Vallamand et Villars-le-Grand (Vully-Les-Lacs)(1er débat) (1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 4 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à la majorité, moins une abstention (majorité des deux tiers requise). (2ème débat) : art. 1 à 4 du projet de décret sont acceptés sans discussion en bloc. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 91 oui, soit à l'unanimité.	DINT.	Haenni F.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	12.	(291) Exposé des motifs et projet de décret sur la fusion des communes d'Aubonne et Pizy (Aubonne)(1er débat) (1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 4 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des deux tiers requise). (2ème débat) : art. 1 à 4 du projet de décret sont acceptés sans discussion en bloc. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 99 oui, soit à l'unanimité.	DINT.	Schwaar V.	
OA	13.	(292) Exposé des motifs et projet de décret sur la fusion des communes de Dommartin, Naz, Poliez-le-Grand et Sugnens (Montilliez)(1er débat) (1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 4 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des deux tiers requise). (2ème débat) : art. 1 à 4 du projet de décret sont acceptés sans discussion en bloc. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 95 oui, soit à l'unanimité.	DINT.	Métraux B.	
OA	14.	(293) Exposé des motifs et projet de décret sur la fusion des communes d'Eclagnens, Goumoens-la-Ville et Goumoens-le-Jux (Goumoëns)(1er débat) (1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 4 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des deux tiers requise). (2ème débat) : art. 1 à 4 du projet de décret sont acceptés sans discussion en bloc. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 105 oui, soit à l'unanimité.	DINT.	Métraux B.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	15.	(317) Exposé des motifs et projet de décret sur la fusion des communes de Gressy et Yverdon-les-Bains (Yverdon-les-Bains)(1er débat) (1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 4 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des deux tiers requise). (2ème débat) : art. 1 à 4 du projet de décret sont acceptés sans discussion en bloc. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 102 oui, soit à l'unanimité.	DINT.	Venizelos V.	
OA	16.	(318) Exposé des motifs et projet de décret sur la fusion des communes de Montaubion-Chardonney, Peney-le-Jorat, Sottens, Villars-Mendraz et Villars-Tiercelin (Jorat-Menthue)(1er débat) (1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 4 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des deux tiers requise). (2ème débat) : art. 1 à 4 du projet de décret sont acceptés sans discussion en bloc. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 108 oui, soit à l'unanimité.	DINT.	Venizelos V.	
RENV-CE	17.	(10_POS_182) Postulat Philippe Martinet au nom du groupe des Verts, intitulé parce que les Conseils communaux ou généraux ne sont pas des salons de thé Les conclusions du rapport de la majorité de la commission sont adoptées à la majorité, avec quelques abstentions (prise en considération du postulat et renvoi au Conseil d'Etat).	DINT	Capt G.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 12 octobre 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	18.	(260) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Anne Papilloud et consorts demandant de combattre la discrimination homophobe Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à la majorité, avec un certain nombre d'abstentions (acceptation du rapport).	DINT.	Aubert M.	
OA	19.	(307) Exposé des motifs et projet de décret relatif à l'affiliation du personnel de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud à une institution de prévoyance professionnelle(1er débat) (1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des deux tiers requise). (2ème débat) : art. 1 accepté sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 82 oui, 1 avis contraire et 3 abstentions.	DINT.	Fardel C.A.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	20.	<p>(311) Exposé des motifs et projets de loi modifiant la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses et sur les relations entre l'Etat et les communautés religieuses reconnues d'intérêt public et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Ada Marra et consorts pour la création d'une interface entre l'Etat et les communautés religieuses du canton (06_POS_223)(1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière sur le projet de loi est acceptée à l'unanimité. Art. 19 a à 30 b sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à la majorité, moins deux avis contraires (majorité des deux tiers requise).</p> <p>(2ème débat): art. 19 a à 30 b sont acceptés à la majorité, moins deux abstentions. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est adopté par 80 oui, 1 non et 8 abstentions.</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sur le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Ada Marra et consorts sont adoptées à la majorité, avec un certain nombre d'avis contraires et abstentions (acceptation du rapport).</p>	DINT.	Ferrari Y.	
RENV-COM	21.	<p>(10_POS_213) Postulat Jean-François Cachin et consorts - Une nouvelle réaffectation du Parking et Relais provisoire de Vennes (Ne souhaite pas développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures)</p> <p>La prise en considération immédiate du postulat et son renvoi au CE (non), opposés au renvoi à l'examen d'une commission (oui), sont refusés par 52 oui et 50 non. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 57 oui et 50 non. Le postulat est donc renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.</p>	DEC		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	22.	(10_POS_214) Postulat Jean-Jacques Truffer et consorts - Le partenariat public-privé, un mode de financement à valoriser (Souhaite développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures) Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.	DFIRE		
RENV-COM	23.	(10_POS_215) Postulat François Payot et consorts - Pour un partage stimulant de la part cantonale de la RPLP avec les communes (Souhaite développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures) Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.	DFIRE		
RENV-CE	24.	(10_INI_038) Initiative législative Jacques Nicolet et consorts, au nom du comité du Groupe agricole du Grand Conseil, demandant au Conseil d'Etat vaudois d'intervenir auprès des autorités fédérales afin que les négociations avec l'UE au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire (ALEA) soient interrompues immédiatement (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 10 signatures) La prise en considération immédiate de l'initiative et son renvoi au Conseil d'Etat sont acceptés par 92 oui, 1 non et 20 abstentions.	DEC, DFIRE		
RENV-CE	25.	(10_RES_040) Résolution Frédéric Borloz et consort au nom du groupe radical - Programme de consolidation et réexamen des tâches de la Confédération (Après le Haras fédéral, la forêt touchée de plein fouet avec la quasi suppression des aides à la jeune forêt) (Souhaite développer) La résolution Frédéric Borloz et consorts, formulant un vœu, est soutenue par au moins vingt députés; elle est donc mise en discussion. Un amendement Junod est déposé au chiffre 2 du dernier paragraphe et est accepté par 96 oui, 3 non et 20 abstentions. Au vote, la résolution amendée est acceptée par 106 oui, 1 non et 8 abstentions.	DSE		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	26.	<p>(308) Exposé des motifs et projet de décret accordant un prêt sans intérêt de CHF 665'500.- à la société Viacar AG par l'Etat de Vaud(1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à la majorité, avec quelques avis contraires et abstentions. Art. 1 : amdt com est accepté à l'unanimité. Art. 1 amendé accepté à l'unanimité. Art. 2 et 3 acceptés à la majorité, moins une abstention. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 72 oui, 14 non et 18 abstentions (majorité des deux tiers requise).</p> <p>(2ème débat) : art. 1 à 3 acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 77 oui, 4 non et 21 abstentions.</p>	DSE.	Weber-Jobé M.	
OA	27.	<p>(267) Exposé des motifs et projet de loi d'application de l'ordonnance fédérale sur l'aide au Service consultatif et sanitaire en matière d'élevage de petits ruminants(1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière sur le projet de loi est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 9 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 76 oui, 1 non et 9 abstentions (majorité des deux tiers requise).</p> <p>(2ème débat) : art. 1 à 9 acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté à l'unanimité.</p>	DSE.	Pernoud P.A.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	28.	(268) Exposé des motifs et projet de loi d'application de l'ordonnance fédérale sur l'aide au Service consultatif et sanitaire en matière d'élevage porcin (LVOSSP)(1er débat) (1er débat) : entrée en matière sur le projet de loi est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 9 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 89 oui, 1 non et 3 abstentions (majorité des deux tiers requise). (2ème débat) : art. 1 à 9 acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté à l'unanimité.	DSE.	Pernoud P.A.	
OA	29.	(296) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat du Groupe les Verts pour un centime de l'eau prélevé à des fins de coopération internationale Les conclusions du rapport de la majorité de la commission sont adoptées par 58 oui, 43 non et 13 abstentions (acceptation du rapport).	DSE.	Mercier P.A. (Majorité), Duvoisin G. (Minorité)	
RENV-CE	30.	(10_MOT_107) Motion Pierre Zwahlen et consorts limitant à dix jours le délai de recours concernant le séquestre d'animaux en fourrière Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 90 oui et 7 abstentions (prise en considération de la motion et renvoi au Conseil d'Etat).	DSE	Chollet J.L.	
RENV-CE	31.	(09_MOT_089) Motion Valérie Schwaar et consorts pour un fonds cantonal pour l'assainissement énergétique des bâtiments communaux Les conclusions du rapport de la majorité de la commission sont adoptées par 67 oui et 50 non (prise en considération de la motion et renvoi au Conseil d'Etat). A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 69 oui et 51 non.	DSE	Venzelos V. (Majorité), Nicolet J. (Minorité)	

Séance du Grand Conseil

Mardi 12 octobre 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	32.	(09_POS_172) Postulat Yves Ferrari et consorts intitulé - Après le peuple, le Grand Conseil... le Conseil d'Etat aura-t-il enfin une politique énergétique en faveur des renouvelables Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 86 oui et 19 abstentions (prise en considération du postulat et renvoi au Conseil d'Etat).	DSE	Pache R.	
RENV-CE	33.	(10_POS_178) Postulat Régis Courdesse et consorts demandant une fiscalité pour encourager l'assainissement énergétique des bâtiments Les conclusions du rapport de la majorité de la commission sont adoptées par 77 oui, 16 non et 15 abstentions (prise en considération du postulat et renvoi au Conseil d'Etat).	DSE, DFIRE	Reichen G. (Majorité), Gay Vallotton M. (Minorité)	
RENV-T	34.	(09_MOT_088) Motion Fabienne Freymond Cantone au nom du groupe socialiste pour une augmentation substantielle de la production d'énergies renouvelables dans le Canton de Vaud	DSE	Chevalley I. (Majorité), Pache R. (Minorité)	02/11/2010
RENV-T	35.	(09_INT_297) Réponse du Conseil d'Etat aux interpellations : - Michel Miéville demandant si les énergies renouvelables sont aussi vertes qu'on nous le dit - Béatrice Métraux demandant si Mülhleberg est aussi propre et sans danger qu'on nous le dit	DSE.		02/11/2010
RENV-T	36.	(09_INT_312) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Frédéric Borloz au nom du groupe radical concernant les influences et les scénarios en matière énergétique	DSE.		02/11/2010
RENV-T	37.	(10_INT_363) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre-Alain Favrod concernant les forêts cantonales et la biodiversité	DSE.		02/11/2010
RENV-T	38.	(10_INT_354) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Cornamusaz et consorts au sujet du fonds de prévention et d'indemnisation des dégâts du gibier	DSE.		02/11/2010
RENV-T	39.	(10_INT_365) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Guignard et consorts concernant la vespa velutina ou le frelon asiatique	DSE.		02/11/2010

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	40.	(279) Exposé des motifs et projets de lois : - sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS) visant l'introduction d'un revenu déterminant unifié (RDU) - modifiant la loi d'application vaudoise du 25 juin 1996 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LVLAMal) - modifiant la loi du 11 septembre 1973 sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF) - modifiant la loi du 10 février 2004 sur le recouvrement et les avances sur pensions alimentaires (LRAPA) - modifiant la loi du 9 septembre 1975 sur le logement (LL) - modifiant la loi du 24 janvier 2006 d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS) - modifiant la loi d'application du 23 septembre 2008 de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAFam) - modifiant la loi du 4 mai 2004 sur la protection des mineurs (LProMin) - modifiant la loi du 10 février 2004 sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH) - modifiant la loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et projet de décret accordant un crédit de CHF 4'842'000.-- pour la réalisation du système d'information RDU(1er débat)	DSAS.	Bottlang-Pittet J.	02/11/2010
RENV-T	41.	(288) Exposé des motifs sur la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté et projet de loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam) et projet de loi modifiant la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) et projet de loi modifiant la loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) et rapport intermédiaire au postulat Grégoire Junod et consorts pour une assurance perte de gains en cas de maladie dans le Canton de Vaud(1er débat)	DSAS.	Martinet P. (Majorité), Pache R. (Minorité)	02/11/2010

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :